

## Communiqué externe

---

### COVID-19 : deuxième étape d'assouplissement des mesures

La deuxième étape du plan de sortie du confinement lié au COVID-19 annoncé par la Confédération se déroulera le 11 mai 2020, permettant ainsi à de nombreux secteurs professionnels de reprendre leurs activités.

À partir de cette date, les magasins, les restaurants, les marchés, les agences de voyages, les musées, les bibliothèques et les archives pourront à nouveau accueillir des visiteurs et les écoles primaires et secondaires rouvriront leurs portes. Les sportifs amateurs et professionnels pourront également reprendre leurs entraînements et l'offre des transports publics sera massivement augmentée. Ces assouplissements s'accompagneront de plans de protection.

**Il est important de relever que le respect des règles de distance et d'hygiène, décisif pour l'évolution de l'épidémie, de même que l'interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes demeurent en vigueur.**

### Impacts sur les infrastructures communales dès le 11 mai 2020

- Les **jardins publics**, les **places de jeux et de pique-nique** seront rendus aux usagers. Le **bowl-park** fait quant à lui l'objet d'une analyse particulière et reste exceptionnellement fermé jusqu'à nouvel ordre. Des précisions concernant les modalités de réouverture seront apportées dans les meilleurs délais.
- Les **installations sportives communales** extérieures et intérieures seront à nouveau mises à disposition, à l'exception des vestiaires. Les sportifs amateurs pourront ainsi reprendre leurs entraînements en petits groupes de cinq personnes au plus, sans contact physique et en respectant scrupuleusement les règles d'hygiène et de distance. Chaque club/société souhaitant saisir cette opportunité devra préalablement soumettre à validation de l'administration communale un plan de protection, répondant aux exigences fédérales (à adresser à : [reception@admin.fully.ch](mailto:reception@admin.fully.ch)). Une information à ce sujet a été transmise aux intéressés en parallèle à ce communiqué.
- La **bibliothèque** rouvrira également ses portes, à l'exception de la salle de lecture.

La ComArt a pris la décision de ne pas réinstaurer momentanément le **marché hebdomadaire** du mardi matin.

Concernant la reprise de l'enseignement présentiel dans les **écoles de la scolarité obligatoire**, tous les détails de la nouvelle organisation ont été communiqués aux parents concernés par les directions des écoles primaires et du Cycle d'Orientation.

Les **structures d'accueil de la petite enfance**, soit les crèches-UAPE Pouce et Soleil Bleu ainsi que le réseau de parents d'accueil reviennent également à un fonctionnement normal.

Chancellerie  
Rue de l'Eglise 46, 1926 Fully  
T 027 747 11 11 | F 027 746 21 85  
[www.fully.ch](http://www.fully.ch) | [chancellerie@admin.fully.ch](mailto:chancellerie@admin.fully.ch)

S'agissant des **guichets de l'administration communale**, des mesures de protection ont été installées de manière à permettre leur réouverture complète dès le lundi 11 mai 2020, selon les horaires habituels (*le matin de 8h-12h, l'après-midi sur rendez-vous*).

Le concept de sécurité, déployé pour protéger aussi bien la population que le personnel communal, prévoit que l'**accès au bâtiment communal** sera jusqu'à nouvel ordre limité à cinq visiteurs à la fois. Le flux sera géré au moyen de cartes distribuées à l'accueil. Nous encourageons vivement les citoyens à adresser prioritairement leurs demandes par mail ou par téléphone.

La mesure concernant l'accès « au compte-goutte » à la **déchetterie** est levée. Il est malgré tout toujours recommandé à la population de ne fréquenter la déchetterie qu'en cas de nécessité.

La **hotline solidaire**, atteignable par téléphone au 027 747 11 80, désormais du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, est toujours disponible pour les citoyens de la Commune âgés de 65 ans et plus ayant besoin d'aide dans leurs besoins ordinaires. Pour tout complément d'information à ce sujet, consultez notre site internet: <http://www.fully.ch/fr/Vivre-a-Fully/Infos-pratiques/Informations-communales-COVID-19/>.

\*\*\*\*\*

Le communiqué de presse du Conseil fédéral du 29 avril 2020, qui contient toutes les précisions concernant les possibilités qui s'offrent à la population dès le 11 mai 2020, est accessible au moyen du lien suivant: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78948.html>.


Pour rappel, la troisième étape de déconfinement devrait se dérouler le 8 juin prochain; les autorités fédérales effectueront un état des lieux le mercredi 27 mai 2020. En cas de questions sur les mesures en vigueur et leur assouplissement, il est toujours possible d'obtenir des renseignements en adressant un e-mail à l'adresse [info.covid@ocvs.ch](mailto:info.covid@ocvs.ch).

Pour des questions d'ordre sanitaire, la hotline cantonale reste également joignable par téléphone au **058 433 0 144**, tous les jours de 08h00 à 20h00. La hotline de la Confédération demeure également disponible tous les jours 24 heures sur 24 au **058 463 00 00**.

Ce communiqué remplace le précédent daté du 29 avril 2020.

Commune de Fully

Le Président  
Edouard Fellay



La secrétaire communale  
Sandra Deléglise



Fully, le 7 mai 2020